



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

d é c e m b r e / 2 0 1 5

La location active, une expérimentation entre la ville et l'OPAC 38

Le dispositif expérimental qui va être mis en place entre l'Opac38 et la ville de Pont de Claix a pour objectif de rendre acteurs les demandeurs dans leur recherche de logement. Cette expérimentation a également d'autres objectifs :

- accroître la transparence et la lisibilité des attributions
- garantir un accès pour tous et attirer de nouveaux profils de demandeurs
- faire baisser le nombre de refus

Le fait d'afficher les logements disponibles permet aux demandeurs, en toute responsabilité, d'identifier ses besoins et sa capacité à accéder à un logement mais surtout, cette démarche novatrice lui assure un gain de temps en ciblant sa recherche sur un logement et un quartier qui répondent à ses choix.

Dans la droite ligne de la loi ALUR, il s'agit d'expérimenter une nouvelle modalité d'attribution reposant sur une information du demandeur relative aux logements à attribuer en l'invitant à se positionner directement sur le logement qu'il souhaite. Les demandeurs peuvent découvrir les logements venant de se libérer sur internet et s'identifient sur celui qui correspond le plus à leur recherche : c'est cela être acteur. Dès qu'il se libère, un logement sur quatre (soit 25%) est mis en ligne avec les informations nécessaires à la connaissance du demandeur (loyer, charges, localisation, conditions d'attributions), sur la trame d'une petite annonce internet. Les annonces sont retirées au bout d'une semaine ou dès lors que plusieurs personnes (10 au maximum) ont déposé un dossier concernant un logement. Les dossiers sont ensuite traités de manière réglementaire en commission d'attribution qui a lieu toutes les semaines.

Cette expérimentation à Pont de Claix est ouverte à d'autres partenaires qui souhaiteraient intégrer le dispositif, à l'instar d'autres territoires également précurseurs depuis 2014 à savoir le Pays Voironnais, la ville de Grenoble début 2015 et l'inter-bailleurs ABSISE (Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère). La ville d'Echirolles a également signé un protocole avec l'Opac38, portant sur la location active, le 20 novembre dernier. Le service logement de la ville de Pont de Claix et l'Opac38, dans un souci constant de proximité, restent à la disposition des demandeurs pour les aider dans leurs démarches.

**La signature officielle du protocole d'expérimentation interviendra entre
Christophe Ferrari, maire de Pont de Claix et président de Grenoble-Alpes Métropole
et Isabelle Rueff, directrice générale de l'Opac38**

**le mercredi 9 décembre à 16h en salle des mariages
mairie de Pont de Claix - place du 8 mai 1945**

en présence de Sandrine Martin-Grand, présidente de l'Opac38

et de Souad Grand, adjointe au maire en charge du logement et conseillère communautaire

CONTACTS

Monique Farrier - OPAC38 / 04 76 20 50 71

Cabinet du maire - Ville de Pont de Claix / 04 76 29 80 80